

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2025 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^e RUE.

Sont présents :

Le maire : Stéphane Gamache

Les conseillers :

Poste no 1	:	Mathieu Blanchette, maire-suppléant
Poste no 2	:	Harold Mercier
Poste no 3	:	Gilles Bernatchez
Poste no 4	:	André Morin
Poste no 5	:	Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6	:	André Minville

Et :

Le directeur général : Daniel Fournier

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, monsieur Stéphane Gamache, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

Comme celui-ci est tout nouveau, il laisse pour cette réunion la présidence de l'assemblée au directeur général et greffier, monsieur Daniel Fournier.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le directeur général et greffier, monsieur Daniel Fournier, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTERIEURES.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTERIEURES.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE ET DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2025, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2025.

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.

8. CORRESPONDANCE.

9. NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 10 NOVEMBRE 2025 AU 9 MARS 2026.

10. AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-2029 ET AJOUT D'UN SIGNATAIRE AUPRES DE DESJARDINS POUR ACCESD AFFAIRES.
11. DATES ET HEURES DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES POUR 2026.
12. DÉPÔT DU BILAN 2024 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE
13. PAIEMENT DES FACTURES 5300748341, 5300749506, 5300750384 ET 5300750593 DE MINES SELEINE.
14. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE.
15. OFFRE DE SERVICES DE MADAME GENEVIÈVE THIBODEAU.
16. RENOUVELLEMENT DE PLACEMENT - DESJARDINS .
17. AVIS PRÉLIMINAIRE DE LA FQM - PONCEAU DE LA RUE DES BOULEAUX (RUISSEAU COPPER) .
18. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DU SYSTEME COMPTABLE INFORMATISE AVEC LA FIRME PG SOLUTIONS.
19. PAIEMENT DE LA FACTURE 100400263 À CAN-INSPEC.
20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LILI-ROSE BLANCHETTE.
21. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DU BAL DE FINISSANTS 2026.
22. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'AVENTURE MURDOCHVILLE.
23. DEMANDE DU CLUB LIONS - LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE .
24. APPUI FINANCIER À LA MARCHE DU REIN 2025 .
25. DEMANDE DE COMMANDITES DES JEUX MINIERS CANADIENS 2026 .
26. DON DE LA CLASSIQUE HIVERNALE 2025 .
27. ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE OSISKO ET LA VILLE DE MURDOCHVILLE .
28. AFFAIRES NOUVELLES .
 - A)
 - B)
 - C)
29. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC .
30. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE .

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait du point 20 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LILI-ROSE BLANCHETTE l'ajout au point 17 - AFFAIRES NOUVELLES - du point suivant :

A) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 8 septembre et des assemblées spéciales du 15 et du 30 septembre 2025 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, HAROLD MERCIER
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 8 septembre et des assemblées spéciales du 15 et du 30 septembre 2025 soient et sont adoptés tels que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le directeur général et greffier, monsieur Daniel Fournier, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE ET DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2025, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Les bordereaux des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2025 et du 1^{er} au 31 octobre 2025, excluant les dépôts salaires et qui s'élèvent respectivement à 120 424,33 \$ et 199 649,27 \$ sont déposés pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE Les bordereaux des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2025 et du 1^{er} au 31 octobre 2025, excluant les dépôts salaires soient et sont acceptés sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2732 à 2739, les dépôts directs 2 561 à 2 658 ainsi que les prélèvements 1 896 à 1 948 confirment les paiements effectués du 1^{er} au 30 septembre et du 1^{er} au 31 octobre 2025 et totalisant la somme totale de 320 073,60 \$.

**6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS
ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2025.**

Le rapport des revenus et dépenses au 31 octobre est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 octobre 2025 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 octobre 2025 : 1 867 716,65 \$

Dépenses :

Au 31 octobre 2025 : 2 653 896,31 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 octobre 2025 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

Lettre de madame Louise Richard relativement à l'enlèvement d'un arbre nuisible sur son terrain.

**9. RÉSOLUTION 25-126 - NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT
POUR LA PÉRIODE DU 10 NOVEMBRE 2025 AU 9 MARS
2026.**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la Ville de Murdochville doit désigner un maire-suppléant qui possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge pour une période déterminée.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville procède par ordre alphabétique pour désigner le maire-suppléant pour une période de quatre (4) mois.

CONSIDÉRANT QUE nouveau Conseil municipal débute son mandat de 4 ans en novembre 2025.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseiller, monsieur Mathieu Blanchette, soit et est nommé à titre de maire-suppléant pour la période du 10 novembre 2025 au 9 mars 2026.

10. RÉSOLUTION 25-127 - AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-2029 ET MODIFICATION D'UN SIGNATAIRE AUPRÈS DE DESJARDINS POUR ACCÈSD AFFAIRES.

CONSIDÉRANT QU' un nouveau Conseil municipal a été élu le 2 novembre dernier.

CONSIDÉRANT QUE deux (2) signatures sont nécessaires sur les effets bancaires de la Ville de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient et sont par les présentes autorisées à signer les effets bancaires (chèques, dépôts directs et prélèvements) de la Ville de Murdochville, à savoir :

- Stéphane Gamache, maire
- Mathieu Blanchette, conseiller
- Harold Mercier, conseiller
- Gilles Bernatchez, conseiller
- André Morin, conseiller
- Jean-Pierre Chouinard, conseiller
- André Minville, conseiller
- Daniel Fournier, directeur général
- Alcide Richard, directeur du service des Travaux publics

QUE demande soit faite auprès de Desjardins Affaires afin d'ajouter à la liste des signataires ACCÈSD Affaires de la Ville de Murdochville le nom de monsieur Stéphane Gamache, maire, et de supprimer le nom de madame Délica Ritchie Roussy

11. RÉSOLUTION 25-128 - JOURS ET HEURES DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES POUR L'ANNÉE 2026.

CONSIDÉRANT les articles 319 et 320 de la Loi des cités et villes en ce qui concerne l'établissement d'un calendrier pour la tenue des assemblées régulières du Conseil municipal.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MORIN
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE pour l'année 2026, les assemblées régulières soient tenues comme mentionnées au calendrier des assemblées régulières de 2026 ci-dessous décrit, à savoir le deuxième (2^e) lundi de chaque mois à

compter de 19 h, sauf pour le mois d'octobre où elle aura lieu le mardi 13 octobre 2026.

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DE 2026

- lundi, 12 janvier 2026
- lundi, 9 février 2026
- lundi, 9 mars 2026
- lundi, 13 avril 2026
- lundi, 11 mai 2026
- lundi, 8 juin 2026
- lundi, 13 juillet 2026
- lundi, 10 août 2026
- lundi, 14 septembre 2026
- mardi, 13 octobre 2026
- lundi, 9 novembre 2026
- lundi, 14 décembre 2026

12. DÉPÔT DU BILAN FINANCIER 2024 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE.

Le bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable est déposé auprès des membres du Conseil municipal.

13. RÉSOLUTION 25-129 – PAIEMENT DES FACTURES 5300748341, 5300749506, 5300750384 ET 5300750593 DE MINES SELEINE.

CONSIDÉRANT les factures de Mines Seleine pour l'achat de sel pour la saison hivernale 2025-2026, soit :

- facture 5300748341 au montant de 3 694,43 \$ + taxes
- facture 5300749506 au montant de 5 450,72 \$ + taxes
- facture 5300750384 au montant de 3 606,82 \$ + taxes
- facture 5300750593 au montant de 7 238,86 \$ + taxes

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise le paiement des factures 5300748341, 5300749506, 5300750384 et 5300750593 à Mines Seleine pour un montant total de 22 984,46 \$, taxes incluses.

14. RÉSOLUTION 25-130 – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances collectives des employé(e)s de la Ville avec Desjardins Assurances était renouvelable au 1^{er} novembre 2025, et ce pour une période de 12 mois.

CONSIDÉRANT les conditions du contrat et la baisse des taux d'assurances présentées par monsieur Réjean Bernatchez, courtiers d'assu-

rances, à monsieur Daniel Fournier, directeur général de la Ville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de renouveler pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} novembre 2025 le contrat d'assurances collectives des employé(e)s de la Ville auprès de Desjardins Assurances.

15. RÉSOLUTION 25-131 – OFFRE DE SERVICES DE MADAME GENEVIÈVE THIBODEAU.

CONSIDÉRANT QU' en janvier 2025, le Conseil municipal a autorisé une banque d'heures de 400 heures à madame Geneviève Thibodeau pour accomplir des tâches comptables ainsi que d'autres tâches diverses relevant de ses compétences.

CONSIDÉRANT l'importance et l'ampleur des tâches à effectuer au cours des prochaines semaines.

CONSIDÉRANT QUE le solde d'heures restantes à la banque sera insuffisant pour effectuer toutes ces tâches.

CONSIDÉRANT l'offre de madame Geneviève Thibodeau pour un dépassement d'heures à la banque, soit 120 heures à raison de 10 heures par semaine.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de madame Geneviève Thibodeau pour un dépassement d'heures à la banque d'heures octroyée en janvier 2025, soit un ajout de 120 heures à raison de 10 heures par semaine.

16. RÉSOLUTION 25-132 – RENOUVELLEMENT DE PLACEMENT - DESJARDINS.

CONSIDÉRANT QU' un placement financier au montant de 111 662,69 \$ de la Ville est venu à échéance le 17 octobre 2025.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville souhaite maximiser le rendement sur ses placements tout en s'assurant de préserver son capital.

CONSIDÉRANT

les offres reçues de la Caisse populaire Desjardins, à savoir :

- Portefeuille garanti Zénitude Ambitieux d'une durée de 2 ans avec un taux de rendement annuel maximal de 5,62 % et un taux de participation de 110 %. Rendement du placement en fonction de l'appréciation du portefeuille de référence.
- Placement garanti Intérêt Flex d'une durée de 3 ans avec un taux de rendement annuel maximal de 5,50 % et aucun taux de participation. Rendement de 5,50 % sécurisé à chaque année si la performance du panier de titres par rapport à sa valeur initiale est plus grande ou égale à 0.
- Placement garanti AmpliMarché d'une durée de 3 ans avec un taux de rendement annuel maximal de 5,49 % et un taux de participation de 220 %. Rendement du placement en fonction de l'appréciation du portefeuille de référence.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMENT RÉSOLU

D'autoriser monsieur Daniel Fournier, directeur général et greffier, à placer la somme de 111 662,69 \$ provenant du placement échu dans le « Placement garanti Intérêt Flex ».

17. RÉSOLUTION 25-133 - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FQM - PROJET DE PONCEAU DE LA RUE DES BOULEAUX (RUISSEAU COPPER)

CONSIDÉRANT

l'offre de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités du Québec pour la poursuite des travaux de réhabilitation de la rue des Bouleaux et la solution actuellement mise de l'avant, soit le détournement et le réaménagement permanent d'une section du ruisseau Copper.

CONSIDÉRANT QUE

les honoraires pour ces services sont facturés au tarif membre de la FQM et sont estimés à 73 000 \$, avant taxes.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités du Québec pour la poursuite des travaux de réhabilitation de la rue des Bouleaux et la solution actuellement mise de l'avant, soit le détournement et le réaménagement permanent d'une section du ruisseau Copper, au coût approximatif de 73 000 \$, plus taxes applicables.

18. RÉSOLUTION 25-134 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DU SYSTÈME COMPTABLE INFORMATISÉ AVEC LA FIRME PG GOVERN.

CONSIDÉRANT la facture CESA62757 de la firme PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2026 au montant de 12 467,00 \$ plus taxes applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement des factures CESA62757 au montant de 12 467,00 \$, plus taxes applicables, soit un montant total de 14 333,94 \$, soit et est donnée.

19. RÉSOLUTION 25-135 - PAIEMENT DE LA FACTURE 100400263 À CAN-INSPEC.

CONSIDÉRANT la facture 100400263 de Can-Inspec pour des travaux de nettoyage des tuyaux d'égout au montant de 22 317,44 \$, plus taxes applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 100400263 à Can-Inspec au montant de 22 317,44 \$, plus taxes applicables, soit un montant total de 25 659,47 \$, soit et est donnée.

20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LILI-ROSE BLANCHETTE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

21. RÉSOLUTION 25-136 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DU BAL DE FINISSANTS 2026.

CONSIDÉRANT QUE la demande de madame Joanie Cloutier, directrice de l'école

des Prospecteurs, demandant à la Ville de Murdochville, au nom des six finissants, une participation financière pour payer une partie des dépenses liées à la réalisation du bal des finissants 2026.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARDET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde pour l'organisation du bal des finissants 2026, la somme de 400 \$ à titre de participation financière au bal des finissants 2025.

QUE ce montant soit payé par le programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 200 \$ d'Énergie éolienne du Mont Copper et 200 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

22. RÉSOLUTION 25-137 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'AVENTURE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT la lettre de madame Mélissa D'Ascanio, gestionnaire immobilière pour le Groupe en logement collectif Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine demande un soutien financier ponctuel de 5 000 \$.

CONSIDÉRANT les difficultés actuelles auxquelles Aventure Murdochville fait face, à savoir logements vacants, manque de ressources financières pour la réalisation de travaux à effectuer.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde à Aventure Murdochville, la somme de 5 000 \$ à titre de soutien financier à l'organisme dans son rôle et son apport à la qualité de vie des aînés habitant dans ses logements.

QUE ce montant soit payé par le programme de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 2 500 \$ d'Énergie éolienne du Mont Copper et 2 500 \$ d'Énergie éolienne du Mont Miller.

23. RÉSOLUTION 25-138 - DEMANDE DU CLUB LIONS - LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE CADEAUX DE NOËL POUR LES ENFANTS DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT

la demande du Club Lions de Murdochville pour le prêt de la salle communautaire pour la tenue du déjeuner de Noël le 14 décembre 2025 et le souper Moules et frites du 14 mars 2026.

CONSIDÉRANT

la demande du Club Lions de Murdochville demandant à la Ville de Murdochville de participer, par une aide financière, à l'achat de cadeaux à remettre aux enfants de Murdochville qui se présenteront au traditionnel déjeuner du Père Noël le 14 décembre prochain.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET MAJORITYAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS,
MESSIEURS ANDRÉ MORIN, JEAN-PIERRE CHOUINARD ET
ANDRÉ MINVILLE, S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville accorde au Club Lions de Murdochville le coût de location de la salle communautaire pour la tenue du déjeuner de Noël le 14 décembre 2025 et le souper Moules et frites du 14 mars 2026 et ce, via le programme de Contributions volontaires.

QUE la Ville de Murdochville, par le biais du programme de Contributions volontaires, octroie au Club Lions de Murdochville, la somme totale de 500 \$, pour l'achat de cadeaux qui seront remis aux enfants de Murdochville lors du déjeuner du Père Noël, le 14 décembre 2025.

24. RÉSOLUTION 25-139 - APPUI FINANCIER À LA MARCHE DU REIN 2025.

CONSIDÉRANT QUE la demande du Comité de la Marche du Rein de Gaspé pour un appui financier pour la tenue de la marche qui a eu lieu le 10 septembre dernier.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville n'accorde au montant au Comité de la Marche du Rein de Gaspé, à titre de soutien financier à la marche.

25. RÉSOLUTION 25-140 - DEMANDE DE COMMANDITE DES JEUX MINIERS CANADIENS 2026.

CONSIDÉRANT la demande de l'équipe de l'Université Laval qui participera aux Jeux miniers canadiens qui se tiendront à Saskatoon, du 19 au 21 février 2026.

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste en une demande de commandite pour la tenue des Jeux miniers canadiens 2026 qui se tiendront du 19 au 21 février 2026.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville ne participe pas au plan de commandite pour les Jeux miniers canadiens qui se tiendront du 19 au 21 février 2025.

26. RÉSOLUTION 25-141 – DON DE LA CLASSIQUE HIVERNALE 2025.

CONSIDÉRANT le don de 750 \$ de l'organisation de la Classique hivernale suite à la tenue de son tournoi de hockey annuel.

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'organisation ont demandé la possibilité que le montant de ce don soit réservé à une gratuité à l'accès au patinage et au hockey libre pour les enfants et les étudiants de 21 ans et moins qui demeurent à Murdochville et ce, pour la saison hivernale 2025-2026.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET MAJORITYALEMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER,
MONSIEUR HAROLD MERCIER S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville réserve le montant du don fait par l'Organisation de la Classique hivernale 2025 pour assurer une gratuité à l'accès au patinage et au hockey libre pour les enfants et les étudiants de 21 ans et moins qui demeurent à Murdochville et ce, pour la saison hivernale 2025-2026.

27. RÉSOLUTION 25-142 – ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE OSISKO ET LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT la demande de la minière Osisko pour l'acquisition d'une partie du terrain situé au 629-635, 4^e Rue - lot 5 856 739 - pour en faire un stationnement.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a manifesté son intérêt à échanger une partie de ce lot contre une partie du lot 5 857 028-1, situé sur le long de la Route 198 - afin de répondre aux demandes d'achats de terrains situés en zone industrielle et en vue d'y déménager son écocentre.

CONSIDÉRANT QUE suite à cet échange, la Ville de Murdochville ainsi que la minière Osisko seraient chacun propriétaire d'une partie du lot 5 857 739 et d'une partie du lot 5 857 028-1.

CONSIDÉRANT les plans préliminaires présentés aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer cette transaction, un travail d'arpentage et de séparation de lots doit être faite par une firme spécialisée.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise monsieur Daniel Fournier, directeur général et greffier, à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de cette transaction.

QU'une firme d'arpentage soit engagée pour procéder aux travaux nécessaires afin de séparer les lots en vue de cet échange.

QUE le maire, monsieur Stéphane Gamache, et le directeur général et greffier, monsieur Daniel Fournier, soient et sont par les présentes autorisés à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette transaction.

28. AFFAIRES NOUVELLES.

A) procéda de la façon suivante: **RÉSOLUTION 25-143 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS.**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation

d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence.

CONSIDÉRANT QU' **décembre 2014**, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019.

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence.

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Murdochville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Murdochville prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Murdochville prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC La Côte-de-Gaspé en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
ANDRÉ MORIN
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC La Côte-de Gaspé.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Madame Anne Hickey demande s'il est normal d'avoir des grains dans son eau potable.

Le directeur général et greffier, monsieur Daniel Fournier, informe la citoyenne que la situation sera vérifiée.

Monsieur Marc Dubé demande à avoir un résumé du bilan la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Le maire, monsieur Stéphane Gamache, informe le citoyen que lors d'une prochaine assemblée, il fera ce résumé.

Monsieur Marc Dubé demande à ce diverses informations soit mises sur le site WEB de la Ville.

Le directeur général et greffier, monsieur Daniel Fournier, informe le contribuable qu'il verra à diffuser plus d'informations sur le site WEB ainsi que sur la page Facebook

Monsieur Marc Dubé demande le pouls des maires suite à Panel sur les activités minières en Gaspésie organisé par Solidarité Gaspésie.

30. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN PIERRE CHOUINARD
UNANIMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 40.

Stéphane Gamache
Maire

DANIEL FOURNIER
Directeur général et
greffier